



**Commission des finances**

Bottens, le 22 octobre 2022

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

**Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2022-08**

relatif à :

**La demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 10 octobre 2022 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle a posé plusieurs questions par email à la Municipalité, laquelle a répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce crédit d'étude concernant ces investissements n'est pas spécialement inclus dans le plan d'investissement 2022-2026, mais seulement quelques investissements. : Transformation de l'arrêt de bus CHF 100'000.-, Ch. de la Louye CHF 130'000.-rien pour la route de Lausanne et route de Thierrens.

Dans tous les cas chaque investissement spécifique se fera sous formes de préavis en temps utiles.

Les réponses fournies nous confirment que le montant de CHF 73'500.- ne sera pas utilisé pour une planification dans le temps mais d'un crédit d'étude complète qui regroupe 4 projets qui ont des priorités des travaux par tronçons l'un par rapport à l'autre et la liaison entre eux.

La présentation d'un préavis de crédit d'étude pour les 4 objets est rationnelle. Les coûts d'investissements seront bien entendu adaptés aux coûts du marché en fonction de la réalisation de projets.

## Conclusions

Ceci étant exposé, la commission, à la majorité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2022-08 comme suit :

- 1 D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan de réfection des routes communales ;
- 2 D'engager une dépense d'investissement de CHF 73'500.- ;
- 3 D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un l'emprunt bancaire ;
- 4 D'amortir cet investissement par le compte no 4300.331 sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur